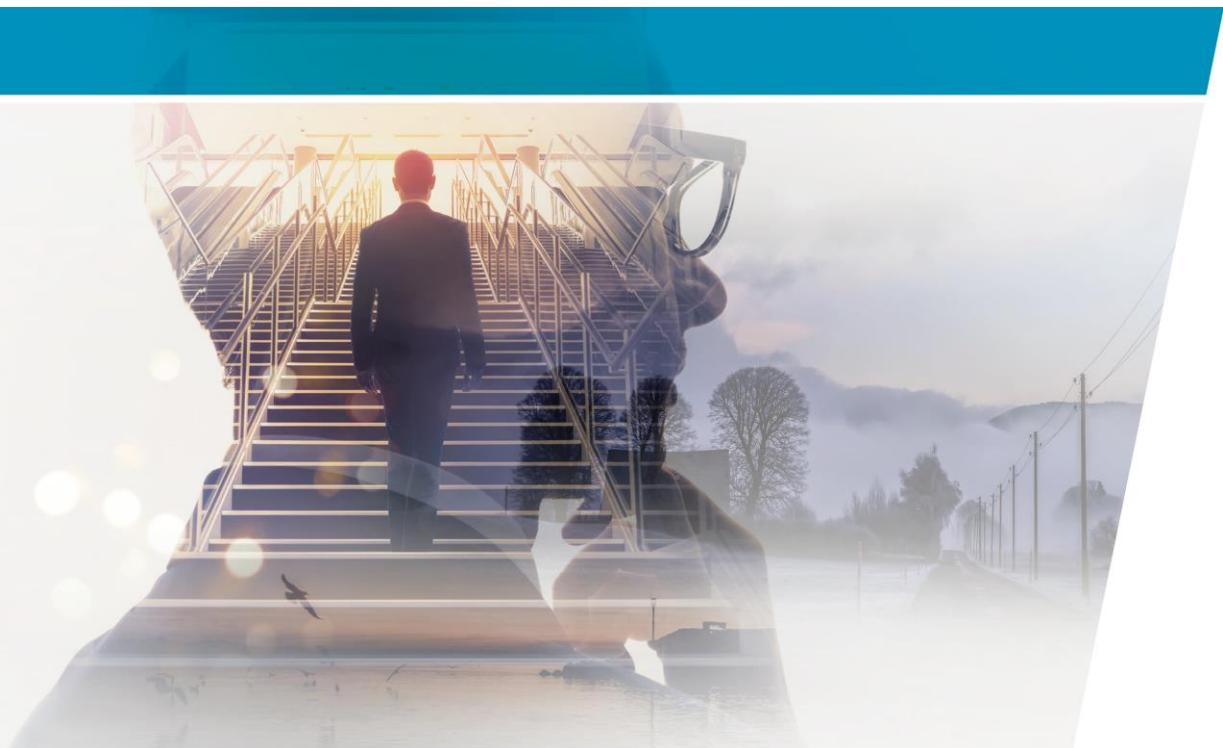


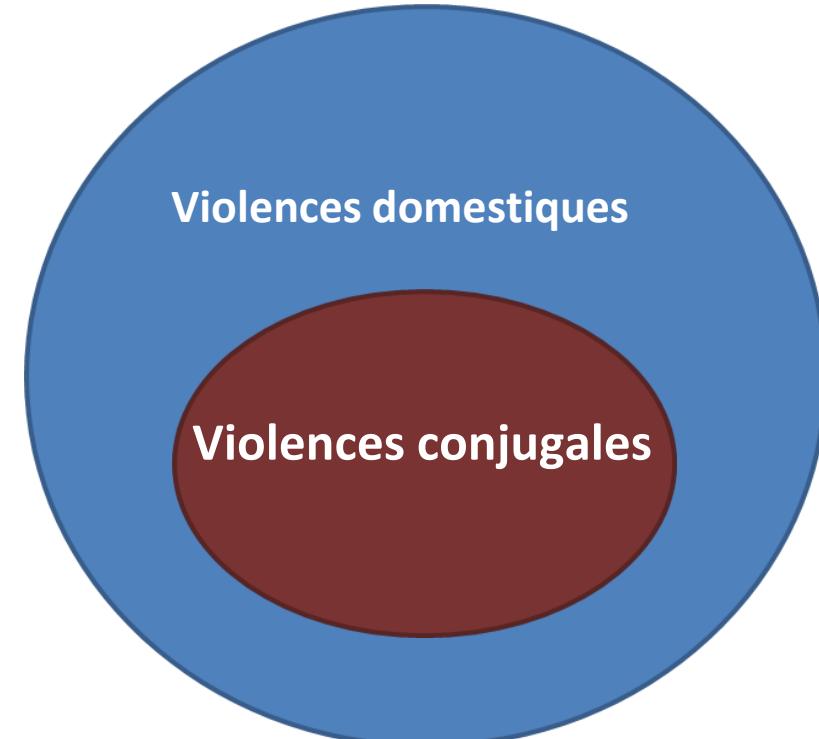
TRAITEMENT ET MOYENS DE LA PONE DANS LE CADRE DES VIOLENCES DOMESTIQUES

DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ, DE LA DIGITALISATION
ET DE LA CULTURE (DSDC)



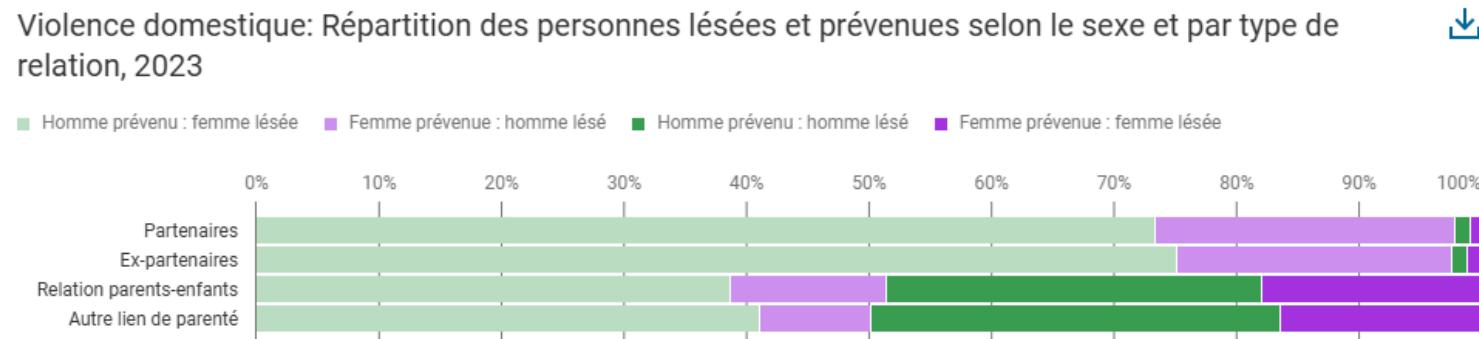
De quoi parle-t-on ?

- Violences domestiques (*familiers au sens large ou ex-couple au-delà de l'année de séparation*)
- Violences conjugales (*couple faisant ménage commun jusqu'à une année après la séparation*)



Quelques chiffres....

➤ 700 infractions au niveau des violences domestiques en 2024 dans le canton de Neuchâtel



État des données: 15.02.2024
Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

gr-f-19.02.05.01.42
© OFS 2024

Office fédéral de la statistique

Quelques chiffres...

- 2021 : 1 homicide (femme tuée par son mari)
- 2022 : 2 homicides (enfants tués par leur mère)
- 2023 : 1 homicide (femme tuée par son mari)
- 2024 : 3 homicides (femme tuée par son mari – femme et fille tuées par le mari/père)
- 2025 : 3 homicides (femme et filles tuées par le mari/père)

Formation policière

- Formation de base (théorique et pratique, notamment avec des jeux de rôles dans de vrais appartements)
- Formation continue
- Formations ciblées

Intervention policière

- Venir en aide à la (aux) victime(s) et les aiguiller/conseiller
- Proposer un soutien aux auteurs
- Assurer une prise en charge/suivi pour les enfants
- Figer les lieux, établir les faits, actes d'enquête
- Garantir le suivi de la procédure pénale – recueil d'une plainte
- Prendre une décision dans l'urgence
- Éviter la récidive

Moyens de la police / mesures d'urgence

- Mesure d'éloignement
- Mise en cellule de l'auteur
- Un suivi par la brigade menaces et prévention de la violence (MPV), rattachée au commissariat intégrité corporelle et sexuelle (ICS) de la police judiciaire
- Prise de données signalétiques
- Avis au ministère public
- Annonce au service d'aide aux victimes d'infractions (SAVI)
- Avis au service pour auteurs de violences conjugales (SAVC)
- Remise d'un boitier alarme à la victime

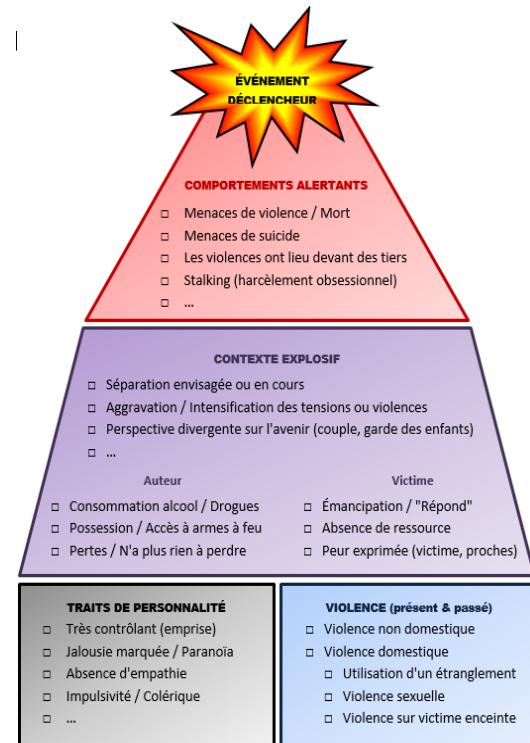
Il s'agit de choisir la mesure la plus appropriée, sachant que celle qui a été choisie peut aggraver la situation

Aide à la décision

- Divers outils scientifiques



ctagon
Intervention 40-R



Un large réseau de partenaires

- L'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE)
- Le ministère public (MP)
- Le juge des mineurs (JM)
- Le service d'aide aux victimes d'infractions (SAVI)
- Le service pour auteurs de violences conjugales (SAVC)
- Le service pénitentiaire (SPNE), via l'office d'exécution des sanctions et de probation (OESP)
- L'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)
- L'office de protection de l'enfant (OPE)
- Le centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP)
- Le réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe), principalement via le centre de médecine des violences (CMNV)

Mot de la fin :

"Dans le domaine des violences domestiques, il s'agit de rester particulièrement humble. Nous ne pourrons pas empêcher que d'autres passages à l'acte allant jusqu'au féminicide puissent avoir lieu. En revanche, il est de notre responsabilité en tant qu'acteur dans le domaine, de fournir les efforts nécessaires pour entretenir le travail en réseau et rester dans un processus continu d'apprentissage. C'est à ce prix que nous pourrons viser une meilleure prévention et prise en charge de ces personnes en souffrance, qu'elles soient considérées comme victimes ou auteurs".

QUESTIONS ?



MERCI DE
VOTRE ATTENTION

RÉPONSES !